



AM.504.1

Aide-mémoire

Alarme

Conférence téléphonique (serveurs vocaux : portable, Fixnet)

Édition du 01.08.2011

Toutes les désignations au masculin s'appliquent par analogie à la forme féminine.

Conversation téléphonique (serveurs vocaux : portable, Fixnet)



- L'appel d'alarme provient du numéro d'expéditeur 031 332 17 68. Enregistrer le numéro d'expéditeur sous « Alarme sapeurs-pompiers » ou « Alarme OCRég/OPCi ... ».
- Attribuer à ce numéro une tonalité d'appel particulière.
- Enclencher la fonction « Appel en attente » (le second appel sera affiché).



Le message vocal suivant retentit après la réception de l'appel : (« Pressez sur un chiffre à choix pour participer à la conférence »).



Presser sur un chiffre (0 à 9).

La touche dièse ou la touche étoile, ainsi que d'autres touches, ne sont pas admissibles.

Afin que la pression du chiffre puisse être transmise au système, l'appareil récepteur de l'alarme (Fixnet) doit disposer d'un choix de tonalités (DTMF).



Une annonce vocale suit la pression du chiffre (p.ex. « Trois personnes sont momentanément en ligne »). La liaison est établie avec les autres participants à la conférence après le signal sonore (« doudou »).



Le coordinateur de l'engagement communique les données du cas dès que quelques participants sont raccordés à la conférence.

Les participants de l'organisation alarmée ont la possibilité de s'exprimer brièvement.

Le coordinateur de l'engagement (CE) doit être mis au courant de la procédure ultérieure (mission au CE) :

- **Alarme subséquente** avec les groupe/compagnie à alarmer ainsi que les missions à transmettre.
- **Aucune alarme subséquente.** L'affaire est liquidée pour la centrale d'engagement régionale (CER) et le groupe alarmé s'occupe du cas.



L'écouteur peut être reposé.

Afin que les avis soient bien compris, une stricte discipline de conversation doit être respectée lors de la conférence téléphonique. La durée de la conférence doit être aussi brève que possible !

Le coordinateur de l'engagement peut exclure des participants de la conférence (bruits ou autres dérangements).

La centrale d'alarme présuppose que les participants à la conférence téléphonique sont exclusivement des personnes capables et désireuses de prendre des décisions (des décideurs) sur la base de situations décrites par les coordinateurs des engagements.

La conférence téléphonique est terminée lorsque le CE a déclenché une alarme subséquente ou si le CE met un terme à la conférence. Il s'ensuit le message vocal suivant : « Vous avez été exclu de cette conférence ».

L'alarme pour la conférence est documentée sur un rapport de mobilisation. Le rapport de mobilisation est envoyé immédiatement après l'alarme aux adresses électroniques prédéfinies. L'organisation alarmée définit les destinataires des e-mails.

Aucun SMS d'information ne sera envoyé.

Indications complémentaires

Impression

La remise de rapports de mobilisation imprimés n'est pas prévue. Le rapport de mobilisation ou les différents graphiques peuvent être imprimés dans des buts d'instruction.

Les graphiques présentent une résolution pour un format maximal DIN A3.

Abréviations utilisées

DTMF	Dual-Tone Multi-Frequency. Lors d'appels téléphoniques avec un choix de tonalités, ces dernières sont produites par la superposition de deux sons avec différents domaines de fréquences. Ces sons sont interprétés par le système comme des confirmations de la part des personnes appelées.
CER	Centrale d'engagement régionale de la police cantonale bernoise. Emplacements: Bienne, Berne, Thoune.
SMS	Short Message Service Service de télécommunication pour la transmission de messages textuels.
CE	Coordinateur de l'engagement, collaborateur de la centrale d'engagement régionale (CER).

Cet aide-mémoire a été élaboré en collaboration entre l'Assurance immobilière Berne et la police cantonale bernoise, service spécialisé Alarme.

